

Cynthia Rochemont-Piejos, secrétaire générale du syndicat FO de l'hôpital de Cayenne et responsable FO Santé territoriale, s'est beaucoup investie sur le terrain au service de la santé et du social en Guyane. **P. 8**



**CHEMINOTS :
FO DEMANDE
L'ABROGATION
DE LA RÉFORME
FERROVIAIRE P. 4**

**L'EXÉCUTIF
STIGMATISE LES
PRESTATIONS QUI
RÉDUISENT LES
INÉGALITÉS P. 5**

FO HEBDO
N° 3286

Du 27 juin au
3 juillet 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Projet de loi Pacte : le patronat est servi, pas les travailleurs

ÉVÉNEMENT P. 2-3

MÉPRIS

Un plan construit avec les entreprises contre les intérêts des travailleurs.

CADEAU

Un projet fourre-tout qui sert les seuls intérêts des entreprises et leur financement.

ABANDON

L'État se désengage de fleurons par la privatisation d'ADP, de la Française des jeux et d'Engie.



Il n'est de pauvreté que de mépriser

Éditorial

par Pascal Pavageau

Oui, il y a de quoi s'offusquer du « pognon de dingue » mis dans ces mesures qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. À elles seules, les niches et aides fiscales et sociales au bénéfice des

entreprises, dont le CICE et le pacte dit « de responsabilité », représentent un manque à gagner de 150 milliards d'euros : un cadeau annuel sans contrôle ni contrepartie ! En s'attaquant aux minima sociaux, le président de la

République se trompe de cible : avec 25 milliards d'euros, soit à peine plus de 1 % de la richesse produite dans notre pays, ils sont un puissant levier de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Sans cette redistribution, la France compterait 5 millions de personnes pauvres supplémentaires, passant de 14 % à 22 % de la population. Force Ouvrière juge inacceptable cette nouvelle

offensive car elle contribue à instiller l'idée selon laquelle les aides seraient trop nombreuses, trop coûteuses et finalement peu efficaces. C'est oublier qu'elles permettent tout simplement de vivre lorsqu'elles représentent jusqu'à la moitié du revenu des ménages les plus modestes. C'est stigmatiser notre politique de redistribution et ceux qui en bénéficient, **Suite page 3**



Un Pacte scellé avec les entreprises et sans les travailleurs

Certains médias ont qualifié le texte de tentaculaire, fourre-tout... Il l'est. Présenté le 18 juin en Conseil des ministres, le projet de loi Pacte, « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises », comporte soixante-dix articles. Il se distingue par « l'absence de mesures favorables aux travailleurs », s'indigne FO.

Le projet de loi Pacte, présenté le 18 juin en Conseil des ministres, est doté de soixante-dix articles. Il comportera aussi des mesures réglementaires et non réglementaires, ou encore des mesures fiscales qui seront intégrées au projet de loi de finances pour 2019, précise le gouvernement qui souhaite un examen du projet par le Parlement (selon une procédure accélérée) à partir de septembre. Le Pacte est « un plan d'action construit avec les entreprises » et « pour les entreprises », indique le gouvernement. Il doit « permettre aux entreprises de grandir, de créer de l'emploi et de faciliter leur transmission ». Il vise notam-

ment à « démontrer la volonté de mieux financer les entreprises ». Les travailleurs ont été écartés de la préparation du projet qui a débuté en octobre 2017. « Alors même que plusieurs des dispositions du projet concernent directement les travailleurs et le social, aucune concertation avec les organisations syndicales ne s'est tenue », réagit la confédération FO qui fustige ce Pacte « conclu avec le patronat » et « dans l'intérêt unique des entreprises ». Ce plan est une sorte de « septième ordonnance », s'indigne FO.

**AUCUNE CONCERTATION
AVEC LES ORGANISATIONS
SYNDICALES NE S'EST TENUE.**

La philosophie destructrice du « tout-entreprise »

Le Pacte, qui nécessitera un financement de 1,1 milliard en 2019 puis 1,2 milliard en 2020, selon le ministère de l'Économie et des Finances, a été salué par le Medef et la CPME. Il est censé constituer « une nouvelle étape dans la transformation économique de la France », se plaît à rappeler le ministre, M. Bruno Le Maire, soulignant la logique de la chronologie des réformes. Le Pacte fera son entrée après la réforme du droit du travail de 2017 et la réforme en 2018 de la fiscalité sur le capital et pour les entreprises. En matière de cadeaux faits

aux entreprises, et ce, depuis de nombreuses années, le gouvernement aurait pu citer aussi le crédit d'impôt CICE créé en 2012 (il sera transformé en baisse de cotisations sociales patronales en 2019), qui n'a pas permis de créer un million d'emplois contrairement aux assertions du patronat. Le CICE et les mesures, notamment fiscales, du Pacte de responsabilité (2015-2017) auront en revanche pesé pour plus de 100 milliards sur les finances publiques. Le projet Pacte confirme, lui, l'orientation gouvernementale du « tout-entreprise », s'insurge FO, une philosophie qui intègre la mise à mal des cadres réglementaires et du droit du travail. ■

VALÉRIE FORGERONT

ZOOM

Petite liste non exhaustive des mesures Pacte...

Le projet de loi prévoit la création en ligne et à moindres frais d'une entreprise, la réduction du coût et des délais des procédures de liquidation judiciaire, l'allègement des conditions et procédures pour créer son entreprise quand on est fonctionnaire et chercheur dans le secteur public, la suppression de l'obligation d'un stage de préparation (gestion) à la création d'entreprise, le relèvement des seuils pour l'obligation de certification légale des comptes des entreprises, le renforcement du plan d'épargne en actions PME (PMA-PME), la modernisation du fonds Eurocroissance afin

de renforcer la contribution de l'assurance vie au financement de l'économie, la simplification des règles sur l'épargne retraite et l'assouplissement de la sortie en capital. Des points « nullement évoqués lors des concertations en cours sur la réforme des retraites », s'irrite la confédération FO. Le projet de loi porte aussi sur le développement de l'actionariat salarié dans les entreprises à capitaux publics et dans le secteur privé, le développement du nombre d'administrateurs salariés dans les conseils d'administration des entreprises... Cette liste est longue? Certes, mais loin d'être exhaustive.

Les mesures les plus dangereuses selon FO

Une inquiétante augmentation des seuils sociaux

Avec le relèvement du plafond des seuils sociaux à 11, 50 et 250 salariés, une vieille revendication patronale est exaucée. Le projet de loi supprime les obligations liées au passage à 20 salariés, à l'exception de l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Concrètement, les entreprises de 20 à 49 salariés n'auront plus à mettre en place un règlement intérieur, à participer à l'effort de construction ou à cotiser à hauteur de 0,5 % pour le Fonds national d'allocation logement (FNAL). La mise à disposition d'un local syndical devient obligatoire à partir de 250 salariés, contre 200 actuellement. En outre, lorsqu'un nouveau seuil est franchi, les obligations ne seront applicables qu'après un délai de cinq ans. FO dénonce une mesure « conduisant à exonérer de plus en plus d'entreprises des obligations qui leur sont liées ». Dans son avis sur le projet de loi rendu le 14 juin, le Conseil d'État observe que « l'étude d'impact accompagnant ces dispositions présente de nombreuses insuffisances ». Il estime également, à propos des changements de seuil, que le délai de cinq ans n'est pas suffisamment motivé.

La très chère suppression du forfait social

Répondant à une proposition du Medef pour favoriser l'épargne salariale, le projet de loi supprime en partie le forfait social, une contribution

de 20 % versée par l'employeur sur l'intéressement et la participation. Concrètement, la cotisation disparaît sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 250 salariés et sur la participation dans celles de moins de 50 salariés. Le taux est également réduit à 10 % dans les PME de moins de 50 salariés pour les abondements des plans d'épargne d'entreprise en actionariat salarié. Pour FO, plus favorable à une redistribution par le salaire, ces mesures vont « accentuer encore davantage la perte de recettes pour les comptes sociaux ». En avril dernier, Bercy avait évalué le coût à 440 millions d'euros par an et d'autres sources font même état d'un manque à gagner pour la Sécurité sociale d'au moins 500 millions d'euros.

Dans son avis, le Conseil d'État pointe un risque d'inconstitutionnalité pour rupture d'égalité et recommande de supprimer l'exonération du forfait social sur l'intéressement dans les PME de 50 à 249 salariés.

Trois nouvelles privatisations

Le projet de loi autorise l'État à se désengager du capital d'Aéroports de Paris (ADP), de la Française des jeux (FDJ) et d'Engie. Il va ainsi « ouvrir la voie à de nouvelles privatisations », s'inquiète FO. La cession de ces fleurons pourrait rapporter entre 10 et 15 milliards d'euros. Cette somme servira à abonder un nouveau fonds pour l'innovation, mais une partie pourrait aussi être affectée au désendettement de l'État. ■

CLARISSE JOSSELIN

en oubliant combien le taux de non-recours est important. L'émancipation par le travail nous est vantée comme solution à la pauvreté, renvoyant à chacun la responsabilité de sa propre « employabilité ». C'est ignorer que la France compte pas moins de 2 millions de travailleurs pauvres et que deux tiers des adultes en situation de pauvreté ont un emploi ou en recherchent activement. On peut voir derrière ces propos au mieux une méconnaissance de la réalité, au pire un mépris certain pour ceux qui, paraît-il, « ne sont rien ». Pourquoi serait-ce une économie nécessaire que d'enlever aux personnes déjà pauvres et un investissement que de donner aux déjà riches? La question est bien moins celle de l'efficacité de la dépense publique que celle de la réduction des budgets sociaux, par un discours de responsabilisation pour plus d'individualisation. Avec cette logique, on passe de la théorie absurde du ruissellement à une mise en œuvre d'évaporation! Prendre les « inégalités à la racine », ce n'est pas prôner une méritocratie illusoire en faisant croire qu'il suffit de s'en donner les moyens pour s'en sortir seul, c'est reconnaître la responsabilité de la puissance publique dans son rôle de redistribution des richesses. La lutte contre la pauvreté ne doit pas relever de la charité mais de la solidarité nationale et républicaine, pour détruire les trappes à pauvreté, assurer une réelle justice sociale et l'émancipation de tous. La pauvreté des biens est facile à guérir; la pauvreté de conscience n'a aucun remède. ■

PASCAL PAVAGEAU,
SECÉTAIRE GÉNÉRAL
@PascalPavageau sur Twitter

En bref

SANTÉ**Mobilisation contre la fermeture de la maternité à Vierzon**

Les personnels de l'hôpital de Vierzon sont mobilisés depuis le 11 juin, à l'appel de FO ainsi que de la CFDT, de la CGT et de Sud Santé, contre la fermeture de la maternité de l'établissement où cinq cents enfants naissent chaque année en moyenne. Ils ont notamment marché de Vierzon à Bourges (45 kilomètres en deux jours, les 20 et 21 juin) où l'Agence régionale de santé a renvoyé la délégation.

AIR FRANCE**Le préavis de grève est levé mais la revendication salariale demeure**

Neuf organisations d'Air France, dont FO, ont levé le préavis de la grève prévue du 23 au 26 juin. Les syndicats ont jugé « plus efficace » d'attendre la nomination, en juillet, d'un P-DG de plein droit pour faire valoir la revendication salariale, une augmentation de 5,1% en 2018. Depuis février et après quinze journées de grève, les personnels demandent un rattrapage de leur pouvoir d'achat.

EMPLOI**La fin d'Autolib met 280 emplois directs sur la sellette**

Quelque 150 salariés du service d'auto-partage Autolib manifestaient le 21 juin, à l'appel de FO, devant la mairie du 12^e arrondissement de Paris, où se réunissait le Syndicat Autolib Velib Metropole (SAVM), qui a voté la résiliation anticipée de la délégation de service public d'Autolib (en déficit de 293,6 millions d'euros) au groupe Bolloré. 280 emplois directs sont menacés.

Grève des cheminots : la fédération FO ne s'interdit rien y compris pendant l'été

CONCURRENCE La réforme ferroviaire a été adoptée le 14 juin. Le 15, une réunion tripartite a eu lieu pour relancer la négociation sur la convention collective de branche qui va remplacer le statut. La fédération FO y a réaffirmé son opposition à la loi.



© F. BLANC

FO Cheminots pour une réunion des trois fédérations ayant exprimé leur rejet de la loi

La fédération FO a rappelé sa proposition d'étendre l'actuel statut des salariés de la SNCF à l'ensemble des entreprises ferroviaires, à l'instar de ce qui a été fait dans les industries électriques et gazières. Le 20 juin, rappelant que les cheminots en sont à plus de 30 jours de grève pour obtenir le retrait de la réforme, elle a appelé à une réunion des trois fédérations ayant réaffirmé leur rejet de la loi devant la ministre le 15 juin (FO, CGT et SUD Rail).

La fédération FO « ne s'interdit rien y compris durant l'été » pour obtenir désormais l'abrogation de la loi, et participera ainsi massivement à la mobilisation interprofessionnelle du 28 juin. ■

EVELYNE SALAMERO

Manifestation et grève de l'ensemble de la fonction publique, à l'appel des neuf organisations représentatives dont l'UIAFP-FO, à Paris, le 22 mai 2018.

Le 15 juin, les employeurs (UTP, Union des transports publics et ferroviaires), les fédérations syndicales et la ministre des Transports, Élisabeth Borne, étaient réunis pour relancer la négociation d'une convention collective de branche, puisque la loi adoptée la veille scelle la fin du statut à compter du 1^{er} janvier 2020. Dans une déclaration faite à la ministre, la fédération FO a remis les pendules à l'heure : « [...] Vous détruisez le seul cadre vraiment de haut niveau, le statut des cheminots, pour ensuite nous demander ce que nous pourrions construire sur le champ de ruines que vous laissez. »

Pour FO, aucun emploi n'est de trop à Pôle emploi

La ministre du Travail veut mettre en place une « méthodologie » pour « indexer » la baisse d'effectifs de Pôle emploi sur une « *décrite constatée du chômage* ». Elle a annoncé, le 19 juin au Sénat, avoir confié une mission en ce sens à l'Inspection générale des affaires sociales (Igas). La volonté du gouvernement de supprimer 4000 postes chez l'opérateur circule depuis plusieurs mois. « *Quand on demandait une hausse d'effectifs face à la hausse du chômage, on nous répondait qu'il n'y avait pas de corrélation entre les deux* », dénonce Fabien Milon, DSC FO chez Pôle emploi. Il rappelle que, les catégories A, B et C confondues, le chômage continue d'augmenter. ■

C. J.

Fonction publique : un nouveau gel des salaires « inadmissible »

Encadré par les règles du PPCR, le rendez-vous salarial du 18 juin entre les neuf organisations de fonctionnaires, dont l'UIAFP-FO, et le ministère de l'Action et des Comptes publics s'est soldé par un échec. Olivier Dussopt, le secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, a annoncé un nouveau gel du point d'indice en 2019 pour les 5,4 millions d'agents publics. Indignée, l'interfédérale FO rappelle que le pouvoir d'achat des agents a reculé de 16 % depuis 2000. « *Ce ne sont pas les quelques mesurette et corrections techniques annoncées qui vont atténuer cela* », s'irrite l'UIAFP-FO. « *L'heure reste donc à la mobilisation* ». ■

V. F.

© MARTA NASCIMENTO/REA



Les pensions de réversion sont dans le collimateur du gouvernement, pourtant les supprimer plongerait la moitié des veuves dans la pauvreté.

Pour FO, les pensions de réversion ne peuvent être harmonisées que par le haut

CONCERTATION « *Doit-on maintenir des pensions de réversion ?* » La question, inscrite à la fin du document remis aux confédérations dans le cadre de la concertation sur la réforme des retraites, suscite l'inquiétude.

Lors de la réunion du 14 juin, Jean-Paul Delevoye, a assuré, lors de la réunion du 14 juin, qu'elle n'avait pas pour objet la suppression de ces droits, répondant ainsi à FO qui réaffirmait son attachement aux pensions de réversion. « *Dont acte* », a commenté Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a de son côté estimé, le 17 juin, que puisque les pensions de réversion n'existent pas dans certains régimes spéciaux, « *on peut vraiment se poser la question de l'harmonisation* ».

Un gros grain de sable pour le gouvernement

La confédération FO avait précisé sa position sur cette question

lors de la réunion du 14 juin, confirmant que « *si des différences existent dans l'attribution de la réversion, la solution réside dans un alignement des différents régimes – par le haut –, une réversion pour les veuves et veufs à 60 % du droit du défunt, sans conditions de ressources.* »

Supprimer les pensions de réversion ferait plonger la moitié des veuves sous le seuil de pauvreté. Mais ces pensions sont un gros grain de sable pour le mécanisme de retraite individualisée que le gouvernement veut imposer, système dans lequel chacun cotiserait pour lui-même, puisqu'elles sont financées par les cotisations des défunts tout au long de leur activité professionnelle pour bénéficier, si besoin un jour, à leurs conjoints lors de leur veuvage. ■

EVELYNE SALAMERO

Offensive gouvernementale contre les aides sociales

INÉGALITÉS Bien que toutes les études sérieuses affirment le contraire, le gouvernement juge les aides sociales inefficaces. Un argument destiné à faire des économies sur les aides ciblant les plus pauvres.

Après un premier coup de rabet de 5 euros appliqué en octobre 2017, les APL vont subir cet automne « *une non-augmentation* » qui, en moyenne, devrait ôter entre 4,20 euros et 4,68 euros de pouvoir d'achat aux allocataires. Soit, depuis l'automne 2017, près de 10 euros mensuels en moins pour une aide dont la moitié des familles qui en sont allocataires vivent sous le seuil de pauvreté.

Cette tendance à la baisse des aides sociales a été confirmée par Emmanuel Macron au congrès de la Mutualité française. « *Aussi vrai que la réponse à la pauvreté ne saurait être monétaire, les solutions que nous devons apporter au problème ne sauraient être budgétaires* », a-t-il martelé le 14 juin à Montpellier.

Une logique d'individualisation

Une grande partie de l'intervention présidentielle a été centrée sur l'inefficacité des aides sociales. Une position qui va à

rebours des nombreuses études publiées sur le sujet.

Dans son « *Portrait social* » 2017, l'Insee indique qu'en 2016 les prestations sociales contribuaient pour 65 % à la réduction des inégalités. Les 10 % des ménages les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen, avant redistribution, de l'ordre de 3080 euros par an, contre 72690 euros pour les 10 % les plus aisés, soit 23,6 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe à 5,7.

UNE LOGIQUE DU CHACUN POUR SOI.

Pour Pascal Pavageau, également présent au congrès, le discours d'Emmanuel Macron illustre bien la volonté du gouvernement qui, sous couvert de responsabilisation des individus, persiste dans une logique d'individualisation. « *C'est une logique du chacun pour soi et, au bout du bout, une logique d'opposition des uns contre les autres.* » ■

NADIA DJABALI

FOCUS

Dans le Haut-Rhin les bénéficiaires du RSA devront faire du bénévolat

Le Conseil d'État a tranché. Les allocataires du RSA dans le Haut-Rhin devront, sous certaines conditions, travailler bénévolement au moins sept heures par semaine sous peine de risquer une suspension du versement de l'allocation. Aujourd'hui, 800 allocataires sont entrés dans ce dispositif, mais le Haut-Rhin en comptant un peu plus de 18000, ce sont donc en théorie 126000 heures par semaine qui pourraient être mises gratuitement à la disposition des associations et collectivités.



Conférence sur l'inclusion scolaire systématique, organisée par la FNEC FP FO le 28 mars 2018, au siège de la Confédération.

Handicap à l'école : pourquoi FO dit oui à l'inclusion mais non à l'inclusion systématique

URGENCE Le 28 mars dernier, la conférence sur l'inclusion scolaire des enfants handicapés, organisée par la FNEC FP FO (enseignement, culture et formation professionnelle), a dressé un tableau extrêmement alarmant de la situation des élèves, des familles et des personnels concernés. La fédération avait alors demandé au ministre d'ouvrir une négociation « dans les meilleurs délais ». Une première rencontre a eu lieu le 18 juin.

Professeurs des écoles en majorité, du secondaire, mais aussi médecins et assistantes sociales de l'Éducation nationale, personnels chargés de l'accompagnement des élèves en maternelle (Atsem) et de ceux en situation de handicap (AESH), spécialistes invités... Au fil de leurs témoignages, dans la grande salle de la confédération FO, ils ont dressé un tableau effrayant.

Le tableau d'enfants fragiles, abandonnés au milieu d'un monde qui n'a plus les moyens de répondre à leurs besoins spécifiques. Le tableau d'enseignants

et de personnels à bout de forces, luttant quotidiennement pour gérer l'ingérable et se défaire du manteau de culpabilité dont l'administration cherche le plus souvent à les recouvrir quand ils n'y arrivent plus. Le tableau de familles déçues et meurtries.

Comment en est-on arrivé là? « *Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever*

son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté », stipule le premier article du code de l'éducation.

**L'INCLUSION
SYSTÉMATIQUE EN
MILIEU ORDINAIRE
EST BRUTALE ET
TRAUMATISANTE.**

Pour concrétiser ce droit, des classes et des établissements spécialisés ont vu le jour au sein de l'Éducation nationale, avec un personnel spécifiquement formé et exclusivement dédié aux élèves handicapés et/ou en difficulté.

Le ministère reconnaît les difficultés, en tirera-t-il les conclusions?

Mais la survie de ces structures spécialisées est en jeu du fait des suppressions de postes, voire de fermetures d'établissements, comme celles de deux internats dans le Puy-de-Dôme et le Cantal.

Avec la loi Montchamp (2005) puis la loi Peillon de refondation de l'école (2013), l'inclusion systématique des enfants handicapés dans des classes ordinaires est devenue le maître mot, quels que soient la nature et le degré du handicap. Des « *dispositifs* » ont été mis en place au sein des classes ordinaires, sous la responsabilité de l'enseignant qui doit, en plus de cette nouvelle tâche, continuer à faire la classe aux autres élèves, avec l'aide de personnels précaires, sous-formés et sous-payés (Atsem et AESH).

Austérité oblige, ces dispositifs manquent eux-mêmes de plus en plus de moyens. Résultat, l'inclusion en milieu ordinaire est encore plus brutale et traumatisante.

Munis des témoignages recueillis dans le cadre de sa conférence, mais aussi des centaines de cas dont elle a été informée par le biais des CHSCT, la fédération FO a transmis un état des lieux édifiant au ministère où elle a été reçue le 18 juin. « *Le ministère a reconnu les difficultés. Il nous a semblé conscient que la situation est intenable, explosive. Des grèves éclatent* », explique Clément Pouillet, secrétaire fédéral de la FNEC FP, avant d'ajouter : « *Une question reste aujourd'hui, le ministère répondra-t-il aux revendications des personnels?* »

Le ministère reviendra-t-il sur le contenu de la nouvelle certification d'enseignant spécialisé, qui ne tient plus compte des spécificités des différents handicaps? Acceptera-t-il d'en terminer avec l'inclusion systématique dans des classes ordinaires et d'analyser les situations au cas par cas? D'en finir avec les suppressions d'effectifs? Tout se résume en réalité à une seule question : le gouvernement acceptera-t-il de ne plus compromettre l'avenir de l'enseignement spécialisé pour des raisons budgétaires? **■**

CE QUI CHANGE

Les messages d'alerte et de prévention du ministère de l'Intérieur sont susceptibles, depuis le 1^{er} juin et en cas de danger immédiat, de passer sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook) et d'apparaître dans Google.

La nouvelle convention inter-assureurs d'indemnisation et de recours des sinistres immeuble (IRSI) est entrée en application le 1^{er} juin, couvrant désormais les locaux meublés couverts et les dégâts des eaux d'origine indéterminée.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

13,3

Les ouvriers et employés gagnaient 13,30 euros brut l'heure en 2014, selon des chiffres de l'Insee publiés le 18 juin 2018. Une moyenne qui englobe toutes les classes d'âge et localisations du travail. Si l'on prend en compte toutes les catégories professionnelles, y compris les patrons, le salaire horaire moyen en France en 2014 était de 17,30 euros brut.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

**HONORAIRES
MÉDICAUX**
Retrouvez les tarifs
qui servent de base
au remboursement
de vos frais de santé.

**Tous les autres
chiffres utiles
sont consultables
sur le site.**

CONSOMMATION

Lévothyrox : le nerf de la guerre

Un des principaux enseignements que l'on peut retirer du nouveau rebondissement dans l'affaire du Lévothyrox n'est pas tant sa composition que la difficulté à la connaître.

Depuis plus d'un an, le Lévothyrox, médicament prescrit pour des problèmes thyroïdiens, donne lieu à une affaire qui ne cesse de rebondir dans les médias, d'autant que les grands laboratoires pharmaceutiques n'ont pas spécialement bonne presse. Depuis la commercialisation, en mars 2017, de sa nouvelle formule, dite NF, certains malades ont ressenti de tels effets secondaires (fatigue, maux de tête, insomnie, vertiges, chute de cheveux, douleurs articulaires et musculaires) que des procédures ont été lancées en justice et des perquisitions effectuées. Après la découverte, le mois dernier, de nanoparticules dans la nouvelle formule, démentie par le fabricant, le dernier rebondissement concerne une analyse commandée par l'AFMT, l'Association française des malades de la thyroïde, qui, pour échapper à d'éventuelles pressions en France, a préféré s'adresser à un laboratoire étranger, situé aux États-Unis et certifié par la FDA, l'autorité sanitaire américaine.

Le prix à payer pour la science

Or, le 14 juin, l'AFMT a affirmé que, selon cette nouvelle étude, « la teneur en lévothyroxine, seul composant hormonalement utile du médicament, est gravement inférieure aux

spécifications en vigueur », et qu'était présente une autre substance « pouvant correspondre à de la dextrothyroxine ». Le laboratoire Merck, fabricant du Lévothyrox, a immédiatement contesté cette information, qualifiée d'« infondée scientifiquement ». Jusqu'à preuve du contraire ? Problème : une étude complémentaire serait nécessaire pour confirmer ou infirmer la présence de cette dextrothyroxine, mais l'AFMT n'en a plus réellement les moyens après avoir fait mener à ses frais deux autres expertises. Elle a appelé les autorités sanitaires à intervenir. Une autre association de malades de la thyroïde a été déboutée en justice quand elle a demandé à ce que Merck fournisse des documents. Le jugement renvoie aux analyses de l'ANSM, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, contre qui ont pourtant été avancés, en mars dernier, des soupçons de conflit d'intérêts avec Merck. ■

MICHEL POURCELOT

1 million

C'est le nombre de malades qui, à la fin 2017, auraient abandonné le Lévothyrox, selon l'association Vivre sans thyroïde.

ZOOM

ANSM : le discours de la méthode

L'ANSM a souligné que « les résultats d'analyses sur la nouvelle formule du Lévothyrox, rendus publics ce jour [14 juin, NDLR] par l'AFMT ne sont ni détaillés, ni accompagnés d'informations sur le laboratoire ou la méthode utilisée ». Donc, impossible « de se prononcer sur leur validité ». Concernant le Lévothyrox, l'agence rappelle qu'elle a « confirmé sa conformité ».

Agenda

Samedi 7 juillet

FO SUR LE TOUR 2018

Pour la 105^e édition du Tour de France, le peloton s'élancera de l'île de Noirmoutier. Vingt et une étapes attendent les coureurs : huit en plaine, cinq sur terrain accidenté, six en montagne dont trois arrivées en altitude et deux contre-la-montre.

FO accompagnera une fois de plus cet événement au sein de la caravane publicitaire ainsi que grâce au dispositif mis en place à l'entrée du village de départ officiel. À cette occasion, FO mettra en avant les enjeux électoraux à venir : élections dans la fonction publique, élections logement, élections dans les chambres d'agriculture. Et, période estivale oblige, FO accompagnera les saisonniers.

Mardi 3 juillet

JOURNÉE D'ÉTUDE

Le département de la Formation syndicale organise à la Confédération une réunion d'échanges avec les structures FO pour évoquer les besoins et les attentes de chacun en matière de formation syndicale. Ce sera aussi l'occasion de présenter les nouvelles orientations du CFMS quant à son fonctionnement, au parcours de formation, aux offres de stage et aux contenus pédagogiques.

Mardi 10
et mercredi
11 juillet

PLÉNIÈRES AU CESE

Deux projets d'avis seront présentés et soumis au vote : « Favoriser l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive », section de l'aménagement durable des territoires et section de l'éducation, de la culture et de la communication ; « TPE-PME, comment réussir le passage à la neutralité carbone ? », section des activités économiques.

LA COLÈRE

Le Syndicat national des artistes-auteurs SNAA FO appelait à un rassemblement unitaire le 21 juin à proximité du ministère de la Culture. Le gouvernement devait dévoiler ce jour-là aux syndicats les décisions prises pour réformer le régime de sécurité sociale spécifique au secteur. « *La concertation qu'on nous a fait miroiter pendant deux ans n'a jamais eu lieu, et finalement on se retrouve au régime général, sans même plus avoir la possibilité d'élire nos représentants* », dénonce le SNAA FO.

L'ACCORD

La fédération de l'alimentation FGTA FO a obtenu mi-mai une prime de fin d'année dans la branche de la boucherie artisanale, une revendication qu'elle portait depuis des années. Cette prime sera versée chaque année en décembre, et son montant correspondra à 1,2% de la rémunération brute des douze mois précédents. Parallèlement, la FGTA FO a obtenu une hausse générale des salaires de 1% au 1^{er} juin 2018. Cumulée à la prime, les salariés verront donc leur rémunération grimper de 1,7% en 2018.

LA GRÈVE

Près de 200 ouvriers des parcs et ateliers manifestaient le 21 juin à l'appel de deux syndicats, dont le SNP2E FO, devant le ministère de l'Économie à Paris Bercy. En grève le même jour, ces personnels du secteur de l'équipement et de l'environnement craignent une remise en cause de leur statut via les mesures CAP2022 et le recours accru à des contractuels. Ils demandent une pérennisation de leurs missions et le renforcement de l'attractivité des emplois via une revalorisation des grilles de salaires.

Congrès de l'UD FO du Bas-Rhin (67)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière du Bas-Rhin s'est tenu le 31 mai, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire général : www.force-ouvriere.fr/8684

Congrès de l'UD FO de l'Essonne (91)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de l'Essonne s'est tenu le 15 juin, sous la présidence de Pascal Pavageau, secrétaire général : www.force-ouvriere.fr/8761

Campagne élections fonction publique

La confédération FO vient de lancer officiellement sa campagne pour les élections professionnelles au sein des trois versants de la fonction publique le 6 décembre 2018 : www.force-ouvriere.fr/8758

[Vidéos] Interventions des délégués FO au Congrès de Lille

Du lundi 23 au mercredi 25 avril 2018, 242 délégués Force Ouvrière se sont exprimés lors du 24^e Congrès confédéral de Force Ouvrière. C'est l'ensemble de ces interventions que vous pouvez retrouver ici en vidéos : www.force-ouvriere.fr/8637

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

Cynthia veille sur la santé en Guyane

PORTRAIT Cynthia Rochemont-Piejos, 62 ans, est secrétaire générale du syndicat FO de l'hôpital de Cayenne et responsable FO Santé territoriale. Infirmière spécialisée en psychiatrie, elle a beaucoup œuvré au service de la santé et du social en Guyane.

© F. BLANC

**450**

C'est le nombre de contractuels à l'hôpital de Cayenne dont le contrat ne va pas être renouvelé.

Cynthia a notamment mis en place et développé un service addictologie au sein du centre hospitalier de Cayenne. Elle est entrée à FO en 1999. « *C'est la secrétaire générale du syndicat FO de l'hôpital qui est venue me chercher, j'aidais déjà des collègues en difficulté car c'est dans ma nature d'aider les gens* », se souvient-elle. « *Je suis très autonome, je pensais que je n'avais pas besoin de syndicat, mais après avoir réfléchi j'ai dit oui car les valeurs de FO correspondaient à mon éthique, notamment la liberté de parole et l'indépendance.* » Cynthia s'investit immédiatement. Elle est élue secrétaire générale adjointe, puis secrétaire générale du syndicat l'année suivante, en 2000. « *J'ai pris la décision de militer avec une équipe, et je suis toujours avec cette équipe* », sourit-elle.

2006, elle monte le Groupement FO santé publique-privée territoriale et elle est élue trésorière de l'UD FO de Guyane en 2006. Elle représente aussi FO à la CGSS (Caisse générale de Sécurité sociale) et au CESER (assemblée consultative) de Guyane. Alors qu'elle a consacré tout son temps au syndicat entre 2008 et 2013, Cynthia est de retour à mi-temps au service hôpital de jour psychiatrique à l'hôpital de Cayenne. Pour mieux continuer le combat. Parmi les principales problématiques : la pénurie de médecins dans une région à la démographie galopante, la vétusté de l'hôpital et sa réhabilitation, ou encore des suppressions de lits. FO revendique l'octroi de moyens supplémentaires et la résorption de l'emploi précaire, avec le maintien de 450 contractuels dont le contrat ne va pas être renouvelé. ▀

FRANÇOISE LAMBERT

Une pénurie de médecins

Cynthia s'investit aussi dans sa fédération et au niveau interprofessionnel. Entre 2000 et



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : P. Pavageau

Secrétaire confédéral chargé de la presse : C. Lama

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 Dépôt légal juin 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.